



EUROPEAN COMMISSION

Regional Policy

Programmes européens et politiques urbaines : quelles transitions ?

CRPV PACA

Aix

25 novembre 2005

Sylvie HARBURGER

Unité Actions urbaines

Direction Générale de la Politique Régionale

Commission Européenne

- 
- 1. Juillet 2004:** Proposition de la Commission (projets de règlements) pour la politique de cohésion 2007-2013
 - 2. Novembre 2004:** Révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne : rapport Kok
 - 3. Février 2005:** Propositions de la Commission pour relancer la stratégie de Lisbonne
 - 4. Mars 2005:** Conseil européen
 - 5. Avril 2005:** La Commission publie les « Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi »
 - 6. Juin 2005:** Conseil des ministres informel à Luxembourg
 - 7. Juillet 2005** Orientations stratégiques communautaires adoptée par la Commission, début de la consultation publique
 - 8. Automne 2005:** Adoption des perspectives financières ?
Adoption des règlements ?
Soumission des Cadres de référence stratégiques nationaux

Conseil Européen– Mars 2005

La politique de cohésion devient explicitement un instrument de mise en oeuvre de la Stratégie de Lisbonne.

Recommandations principales :

- Les ressources communautaires, dont la politique de Cohésion, doivent être mobilisées dans 3 directions (piliers) de la stratégie : économique, sociale et environnementale.
- Les acteurs locaux et régionaux doivent davantage s'appropriier la stratégie.
- De nouvelles synergies doivent être trouvées entre les fonds communautaires et la BEI en matière de R&D

Conseil Européen– Mars 2005

Recommandations principales (suite) :

- Réduction du niveau global des aides d'Etat
- Investissement dans les infrastructures
- Créer plus d'emplois par des politiques de l'emploi plus actives
- Définition d'orientations intégrées au niveau communautaire
- Les Etats Membres doivent présenter des programmes nationaux de réforme pour la croissance et l'emploi



Les Orientations Stratégiques Communautaires pour la Politique de Cohésion 2007-2013

- Approche plus stratégique ciblée sur la croissance et sur l'emploi
- Orientations stratégiques établies au niveau communautaire par une décision du Conseil
- Au niveau national, un Cadre de Référence Stratégique National doit définir les priorités nationales et régionales
 - synergies entre la politique de cohésion et la stratégie de Lisbonne
 - et conformément aux orientations de la politique économique élargie et à la Stratégie européenne pour l'Emploi
- la conformité avec les autres politiques et priorités communautaires sera renforcée

Les Orientations Stratégiques Communautaires 2007-2013

- juillet 2005, le document a été adopté par la Commission
- Il est soumis à consultation publique jusqu'au 30 septembre
- Les priorités :
 - améliorer l'attractivité des EM, des régions et des villes par l'amélioration de l'accessibilité et la production de services adaptés et de qualité préservant leur environnement
 - encourager l'innovation, l'entreprenariat et le développement de l'économie de la connaissance
 - augmenter le nombre et la qualité des emplois



Les nouvelles Orientations stratégiques: contribuer à la stratégie de Lisbonne (1)

1) **Faire de l'Europe et de ses régions un endroit plus attractif pour investir et travailler**

- Étendre et améliorer les infrastructures de transport
- Améliorer la contribution environnementale à la croissance et à l'emploi
- Traiter le problème de l'utilisation intensive des sources d'énergie traditionnelles

2) **Améliorer la connaissance et l'innovation au service de la croissance**

- Augmenter et améliorer les investissements dans la RDT
- Faciliter l'innovation et favoriser l'esprit d'entreprise
- Promouvoir la société de l'information pour tous
- Améliorer l'accès au financement



Les nouvelles Orientations stratégiques : contribuer à la stratégie de Lisbonne (2)

3) Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité

- Attirer et maintenir plus de gens au travail, moderniser les systèmes de protection sociale
- Améliorer l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises ainsi que la flexibilité du marché du travail
- Augmenter l'investissement dans les ressources humaines à travers l'éducation et l'acquisition de compétences

4) Cohésion territoriale et coopération

- Contribution des villes à la croissance et à l'emploi
- Soutien à la diversification économique des zones rurales
- Coopération: transfrontalière / transnationale / interrégionale



Les Orientations Stratégiques Communautaires 2007-2013

La contribution des villes à la croissance et à l'emploi

1. Développement de stratégies de développement intégrées et participatives capables de répondre à la concentration des problèmes économiques, environnementaux et sociaux affectant les agglomérations urbaines
2. Réhabilitation de l'environnement physique (friches industrielles, lieux d'intérêt historique ou culturel, espaces publics...)
3. Promotion de l'entreprenariat, de l'emploi local et des initiatives de quartiers
4. Cohésion sociale : promotion de l'intégration économique, sociale et culturelle des moins favorisés
5. Encouragement à la planification urbaine de moyen – long terme dans une perspective de régénération urbaine



1. Une approche participative et intégrée

Nécessité de prendre en compte les besoins

- en matière de lutte contre l'exclusion sociale,
- de niveau et de progression de la délinquance
- de même que l'aggravation générale des conditions de vie dans les zones urbaines défavorisées.

L'aide doit se concentrer

- sur le développement de stratégies intégrées
- et participatives
- capables de s'attaquer à la concentration des problèmes de toute nature affectant les territoires urbains.

2. La régénération physique et l'environnement urbain

Les actions qui seront soutenues sont celles relatives à

- la réhabilitation de l'environnement physique,
- la restauration de friches industrielles,
- visant à préserver ou à développer l'héritage culturel ou historique,
- la régénération d'espaces publics et de sites industriels,
- la création d'infrastructures nécessaires à un développement économique durable

3. Promouvoir l'économie de la connaissance et l'emploi

En encourageant l'entrepreneuriat,

- l'emploi local
- le développement des projets de quartiers,
- la fourniture de services à la population.

Attirer des actifs hautement qualifiés est également crucial

- grâce à des mesures relatives à l'accessibilité,
- à la fourniture de prestations éducatives et culturelles de qualité
- associées à des opportunités en matière de R&D et d'innovation.



4. Combattre l'exclusion sociale

Compte tenu de l'ampleur des problèmes de cohésion sociale, des actions sont importantes

- le renforcement de la sécurité,
- la promotion de l'intégration économique, sociale et culturelle des personnes moins favorisées,
- la lutte contre la discrimination
- l'amélioration de l'accès aux services de base

5. Une planification de plus long terme est une condition préalable du succès

- La préparation de plans de régénération urbaine de moyen long/terme
- Condition préalable au succès car elle permet de s'assurer de la cohérence et de la qualité environnementale des investissements
- Elle contribue également à s'assurer de l'engagement et de la participation du secteur privé au renouvellement urbain.



Coopération interrégionale

- Concentrer davantage la coopération sur les objectifs de croissance et d'emploi (Interreg III C)
- Un cadre d'action pour l'échange d'expérience en matière urbaine (fondée sur l'expérience d'URBACT)
- L'échange d'expériences concerne également le thème de l'inclusion sociale.



Calendrier

Juillet 2005	Proposition de la Commission sur les Orientations Stratégiques 2007-2013
? 2005	Décision du Conseil sur les Perspectives Financières Adoption par la Commission du projet d'Orientations Stratégiques 2007-2013
Automne 2005 ?	Décision du Conseil et du Parlement Européen quant aux règlements en matière de politique de cohésion Publication des Orientations Stratégiques Communautaires Préparation du Cadre de Référence Stratégique National
2006	Préparation des programmes 2007-2013
1 Janvier 2007	Début de la mise en oeuvre

Prochaines
Etapas



Les enjeux du calendrier

- Pour que les programmes opérationnels puissent démarrer dès le 1er janvier 2007,
- Les programmes doivent être prêts à être adoptés à l'automne 2006,
- Transmission des programmes par les États membres avant Pâques 2006,
- un accord sur les cadres stratégiques nationaux début 2006,
- Les missions de lancement du processus ont lieu en septembre/octobre 2005.



La question urbaine au Parlement

- Un rapport d'initiative a été adopté par le parlement européen sur la dimension urbaine dans le contexte de l'élargissement , à une large majorité (13/10/2005).
Rapporteur JM Beaupuy
- Les rapports sur les projets de règlements insistent sur la question urbaine

Cohesion Policy and Cities: The Urban Contribution to Growth and Jobs in the Regions

- Commission working paper (under preparation)
- Identifies financing needs for the Structural Funds (ERDF and ESF)
- The document will be discussed with Ministers responsible for urban affairs in Bristol 6-7 December 2005

Cohesion Policy and Cities: the Urban Contribution to Growth and Jobs in the Regions:

Summary of content

- **Attractive cities**
 - accessibility and mobility, services, environment, culture
- **Supporting technological innovation, SMEs and micro-enterprises**
- **Promoting social inclusion, equal opportunities and security**
 - urban renewal
 - training
- **Governance, including citizen participation and networks for exchange of experience**
- **New innovative EU-financing mechanisms and public-private partnerships**

Présidence britannique

- 20 et 21 octobre : réunion de haut niveau (les directeurs d'administration centrale) à Londres
- 6 et 7 décembre : réunion des Ministres à Bristol ("sustainable communities")
- Mai 2006 : Stockholm, colloque sur la gouvernance
- Novembre 2006 : 1^o symposium sur les questions de qualifications ("skills agenda")
- Pas de réunions sur les questions urbaines sous les présidences autrichienne et finlandaise (jusqu'à fin 2006)